



HAL
open science

La construction historique des climats du vignoble de Bourgogne

Thomas Labbé

► **To cite this version:**

Thomas Labbé. La construction historique des climats du vignoble de Bourgogne. Marie-Hélène Landrieu-Lussigny; Sylvain Pitiot. Climats et lieux-dits des grands vignobles de Bourgogne. Atlas et histoire des noms de lieux, Éd. de Monza; Éd. du Meurger, pp.9-11, 2012. halshs-01474658

HAL Id: halshs-01474658

<https://shs.hal.science/halshs-01474658v1>

Submitted on 11 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La construction historique des climats du vignoble de Bourgogne

Thomas Labbé (UMR 6298 ARTEHIS, Université de Bourgogne)

Il y a plusieurs façon de considérer les climats du point de vue historique et cela confère une vraie complexité à cette notion si représentative de la viticulture de terroir de nos jours.

D'un point de vue formel, les climats sont en effet d'abord des parcelles cultivées en vignes sur les coteaux des côtes de Nuits et de Beaune, et leur construction peut être appréhendée comme celle de la constitution de ces parcelles. Or là, l'histoire remonte le plus souvent au Moyen Age, même si nous savons depuis peu que la viticulture existe au moins dès 1er siècle après J.-C. dans la plaine de Gevrey-Chambertin. Mais elle n'était alors pas pratiquée sur les coteaux et cette viticulture gallo-romaine ne constitue qu'une cousine très éloignée des climats actuels¹. C'est en effet plus tard que les coteaux seront colonisés, à partir du Haut Moyen Age. Au VIe siècle, le chroniqueur Grégoire de Tours décrit ainsi des coteaux dijonnais (ceux surplombant l'actuel lac Kir) enfin rieurs; en 630, des documents attestent la présence de nombreuses vignes à Gevrey-Chambertin, alors possédées par l'abbaye de Bèze qui léguera son nom au célèbre clos; dès les années 800-900 enfin, une grande partie des villages présentent déjà quelques arpents vignes. Dès lors, la vocation viticole est adoptée pour cette côte qui se couvre progressivement de pampres, culture stimulée par les communautés monastiques de Cluny et de Cîteaux s'implantant en force dans la région aux Xe et XIIe siècles, mais aussi par l'initiative de tous les autres acteurs de la propriété foncière, du simple alleutier - le paysan libre - au duc de Bourgogne. Si bien qu'au premier quart du XIIIe siècle, le poète normand Henri d'Andéli peut présenter Beaune comme l'un des fleurons viticoles du royaume de Philippe Auguste pour qui il écrit *La bataille des vins*. La viticulture devient pour longtemps l'un des piliers économiques de la région, enrichissant substantiellement les villes de Dijon, Nuits et Beaune dès la fin du XIVe siècle. C'est l'heure des premiers règlements et des premières ordonnances de plantation et de déplantation, rançon du succès : celle de 1395 qui interdit le "déloyal gamay" ou celle de 1441 qui ordonne l'arrachement des vignes de la plaine dijonnaise. La côte est dès lors devenue définitivement viticole ! Et nombre de futurs climats, de lieux-dits revêtus de noms qui pour la majorité persistent encore de nos jours, sont déjà "envignés".

Mais de futurs climats pour l'heure, dans leur cocon médiéval seulement... Car les climats, à un deuxième niveau de lecture, représentent plus que des lieux-dits. Il s'agit aussi d'une notion culturelle plaquée sur un décor, qui suppose qu'à *chaque* climat corresponde *son* vin. Et ce

¹ GARCIA (J.-P.), FICK (N. (collab.)), CHEVRIER (S.) (collab.), "Une vigne gallo-romaine de plaine à Gevrey-Chambertin (Côte d'Or), Ier-IIe s. apr. J.-C. Implications pour le développement des terroirs viticoles de coteaux en Bourgogne", dans *Gallia*, 66, 1, 2011, p. 93-110.

n'est pas rien à une telle échelle ! Parmi toutes les plantes cultivées par l'homme, seule la vigne l'a conduit en effet à définir une telle relation entre les lieux de culture et le produit fini. Et la notion de climat, qui délimite des surfaces pouvant faire moins d'un hectare en Bourgogne, en est l'aboutissement le plus subtil. Or, si le choix des zones de cultures en coteaux fut l'oeuvre du Moyen Age et si le décor est déjà largement constitué à la fin de cette époque, la notion précise pour le revêtir est bien d'essence plus moderne.

Le terme lui-même de "climat", au sens de lieu-dit viticole, apparaît pour la première fois dans la documentation bourguignonne en 1584, au sujet (est ce un hasard?) de l'un des princes consorts de la famille: le *Chambertin*. Une réelle distinction entre les crus commencent à s'opérer à partir de cette fin de XVIe siècle justement². D'abord à l'échelle des villages que l'on distingue de plus en plus en plus finement entre eux. Les crus de Gevrey, Morey, Pommard ou autres commencent progressivement, mais alors seulement, à apparaître sur les places commerciales. Une hiérarchie de prix, donc de différents niveaux d'estimation entre eux, se met parallèlement en place. De Dijon à Gevrey par exemple, on passe de deux niveaux hiérarchiques de crus dans les années 1570, à cinq près de cent ans plus tard. Pendant longtemps encore cependant, si l'on commence à distinguer les crus en terme de prix, on ne suit pas l'habitude de les vendre sous leurs appellations respectives. On boit alors comme "vin de Dijon" ou "vin de Beaune" ceux vendus sur les marchés de ces deux villes, même s'ils proviennent d'autres localités de la côte. Ce sont en effet les pôles urbains qui jusqu'à la fin du XVIIe siècle attirent symboliquement l'attention des consommateurs à la recherche de qualité. Si bien qu'un "vin de Morey" ou un "vin de Meursault", même s'ils existaient déjà, ne représentaient rien pour un consommateur. Il leur préférerait toujours un "vin de Dijon" ou un "vin de Beaune", même si ces vins venaient de Morey et de Meursault. Vin de marque (celles de villes, inscrites sur les tonneaux par les gourmets) et non vin d'appellation géographique jusque-là³...

La seconde option ne s'impose que dans le courant du XVIIIe siècle. On peut y voir d'une certaine manière la dernière étape de la construction historique des climats actuels, pris au plein sens du terme. Enfin les crus existant sont *revendiqués* ! Ils deviennent proprement et entièrement des *climats*. Changement de culture alors, ce n'est plus la ville qui polarise symboliquement la qualité, mais le terroir *rural* à travers ses caractéristiques naturelles. C'est à lui qu'adhère le plus grand nombre maintenant. Simultanément, la hiérarchisation des crus/climats enclenché quelques deux cent ans plus tôt continue son mouvement ascendant, et

² LABBE (T.) et GARCIA (J.-P.), " Vers la géographie des climats actuels: processus de différenciation des crus viticoles dans le bailliage de Dijon du XVIe au XVIIIe siècle", dans *Les climats du vignoble de Bourgogne comme patrimoine mondial de l'humanité*, GARCIA (J.-P.) dir., Editions Universitaires de Dijon, Dijon, 2011, p. 176.

s'opère cette fois à l'échelle des lieux-dits. Pour la première fois, on parle ainsi de "vin de Chambertin" en 1683. Dans la foulée, l'abbé Arnoux publie en 1728 dans sa célèbre *Dissertation sur la situation de la Bourgogne* écrite pour les amateurs londoniens la première carte viticole de la côte, lointaine aïeule de celles qui sont publiées dans cet ouvrage. Il y recense dix-huit climats différents (on est loin des 1460 noms actuels, mais c'est un début !) possédant tous des caractéristiques propres, et dont certains à l'échelle des lieux-dits: *Volnay-Champan*, *Beaune-Fèves*, *Montrachet* par exemple⁴. C'est l'époque où l'on commence à vendre sous leur noms respectifs les premières *Romanée(s)*, les premiers *Montrachet(s)*, les premiers *Corton(s)*, les premiers *Chambertin(s)*, les premiers *Richebourgs* ou les premières *Gravières* de Santenay. La ville de Beaune va même supprimer sa marque séculaire en 1752 et proposer au parlement de Bourgogne d'obliger les vigneronns à inscrire dorénavant sur les futailles le lieu réel de production du vin⁵.

Le pli est donc pris à cette époque. Le nombre de climats revendiqué ne cessera d'augmenter par la suite, du XVIIIe au XXe siècle. L'habitude prit certes du temps à s'imposer, et le principe d'équivalence entre les crus, lequel autorisait à vendre sous un nom célèbre un vin qui ne s'y rapportait pas, coexistera jusqu'au début du XXe siècle comme une pratique concurrente de l'indication de la stricte géographie des lieux sur les étiquettes. Mais enfin, c'est bien la différenciation *par* les climats qui l'emporte avec la mise en place et l'adoption des AOC à partir de la fin des années 1930, lesquelles contribuent bien à normaliser l'espace viticole par l'origine des lieux⁶. Elle l'emporte sur la base de cet héritage historique ancien où le Moyen Age n'est pas tout à fait absent, et les Lumières essentielles.

⁴ ARNOUX (C.), *Dissertation sur la situation de la Bourgogne, sur les vins qu'elle produit, sur la manière de cultiver les vignes, de faire le vin et de l'éprouver*, Londres, chez Samuel Jallason, 1728.

⁵ LABBE (T.), "La revendication d'un terroir viticole: la côte-de-Beaune à la fin du XVIIIe siècle", dans *Histoire et Sociétés Rurales*, 35, 2011, p. 99-126.

⁶ JACQUET (O.), *Un siècle de construction du vignoble bourguignon : les organisations vitivinicoles de 1884 aux AOC*, Edition Universitaires de Dijon, Dijon, 2009.